

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent [e]

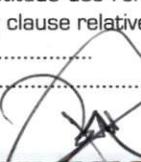
Matricule : 8311 Société : R.A.M
 Actif Pensionné(e) Autre : A22278
 Nom & Prénom : RHAZALI AB.DALLAH
 Date de naissance : 21/08/1965
 Adresse : SETTAT
 Tél. 0661 58 59 82 Total des frais engagés : 9700 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. MJAHED Saad
 OPHTHALMOLOGISTE
 Bd Princese Lalla Aicha Imm. Maâlik Errahma
 Etagé 1 Appt 1 SETTAT - TEL: 05 23 40 39 98
 Date de consultation : 07/06/2022
 Nom et prénom du malade : RHAZALI AB.DALLAH Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Mise en réfraction + conjunctivite
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : SETTAT

Signature de l'adhérent(e) : 

Le : 16/06/2022



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/06/22	C1		200 DH	 DR. MAHED SABER OPHTHALMOLOGIST Bd Bourguiba 1/144 Alphée Idriss El Harrach Etage 1 App 1 SETTAT - TEL. 05.23.40.39.98 TÉL. 091270603

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
LUNETTES POUR TOUS Mehdi MANSARI Opticienne Optométriste Rue Moulay Youssef Smaala SETTAT. Tél: 05 23 40 01 30	15/06/22					2500.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates a dental arch with 16 numbered teeth (1 through 8 on each side) and various dental symbols placed around them. The arch is oriented with the upper teeth pointing upwards and the lower teeth downwards. The symbols include:

- H**: Located at the top center.
- D**: Located on the left side.
- G**: Located on the right side.
- B**: Located at the bottom center.
- Y**: Placed near teeth 1, 3, 5, 7, and 8 on both sides.
- V**: Placed near teeth 2, 4, and 6 on both sides.
- W**: Placed near teeth 1, 3, 5, 7, and 8 on both sides.
- U**: Placed near teeth 2, 4, and 6 on both sides.
- X**: Placed near teeth 1, 3, 5, 7, and 8 on both sides.
- Z**: Placed near teeth 2, 4, and 6 on both sides.
- A**: Placed near teeth 1, 3, 5, 7, and 8 on both sides.
- C**: Placed near teeth 2, 4, and 6 on both sides.
- E**: Placed near teeth 1, 3, 5, 7, and 8 on both sides.
- F**: Placed near teeth 2, 4, and 6 on both sides.
- I**: Placed near teeth 1, 3, 5, 7, and 8 on both sides.
- M**: Placed near teeth 2, 4, and 6 on both sides.
- N**: Placed near teeth 1, 3, 5, 7, and 8 on both sides.
- P**: Placed near teeth 2, 4, and 6 on both sides.
- R**: Placed near teeth 1, 3, 5, 7, and 8 on both sides.
- S**: Placed near teeth 2, 4, and 6 on both sides.
- T**: Placed near teeth 1, 3, 5, 7, and 8 on both sides.
- W**: Placed near teeth 2, 4, and 6 on both sides.
- Y**: Placed near teeth 1, 3, 5, 7, and 8 on both sides.

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR MJAHEED SAAD

OPHTHALMOLOGIE

NOOR SETTAT

Chirurgie de cataracte par phaco

Ophtalmologie pédiatrique

Chirurgie de strabisme et dacryo
suive du glaucome - diabète

échographie oculaire

OCT; Angio, Laser

Contactologue

Chirurgie réfractive



الدكتور امجاده سعد

طب وجراحة العيون

نور سطات

جراحة الحالة

طب عيون الأطفال

جراحة الحول والمسالك الدمعية

مراقبة ضغط العين-السكري

العدسات اللاصقة

أمراض الشبكية

تصحيح البصر - لازير

ORDONNANCE

07 juin 2022

Settat le سطات في

Mr. RHAZALI Abdallah

Monture + verres correcteurs progressifs

Organiques Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = + 1.25 (- 0.25 à 33°)

OG = + 1.25

VP : ODG = Add : + 2.50

LUNETTES POUR TOUS
Mariam MANQARI
Opticienne Optométriste
Rue Moulay Youssef Smaâla
SETTAT. Tél: 05 23 40 01 30

Dr. MJAHEED Saad
OPHTHALMOLOGIE
Bd Princesse Lalla Aicha Imm Malak Errahma Etage 1 App 1 (EN FACE ONE) - Settat
Etagé 1 App 1 App 1 (EN FACE ONE) - Settat
Tél: 05 23 40 39 98

شارع الأميرة لالة عائشة إقامة ملاك الرحمة الطابق 1 الشقة 1 - سطات

Bd. Princesse Lalla Aicha Imm Malak Errahma Etage 1 App 1 (EN FACE ONE) - Settat

الهاتف : 05 23 40 39 98



Lunettes Pour Tous

Facture

Settat 15/06/2022

Nom et Prénom : RHAZALI ABDALLAH

Correction :

OD : +1.25 (-0.25 à 33°)

OG : +1.25

ADD : 2.50

Verres : Organique progressifs avec traitement

Prix : 1900

Monture : Homme cerclée

Prix : 600

TOTAL : 2500 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de en (DH) T.T.C :

Deux mille cinq cent dirhams (espèce)

LUNETTES POUR TOUS

Mariam MANQARI

Opticienne Optométriste

Rue Moulay Youssef Smaala

SETTAT: Tél: 05 23 40 01 30

Rue Moulay Youssef Smaala SETTAT

Tel : 0523.40.01.30

E-mail : opticlunettespourtous@gmail.com

ICE : 00202056600004 RC : 19818 IF : 24973919 Patente : 40102412